

p.B.73.Corée.O.1. - EO.

Téléphone à la Légation de Suisse à Washington.

Conformément aux instructions du Ministre Zehnder, j'appelle Washington (M. Boissier), que l'on avait avisée d'avance par téléphone.

Je déclare à M. Boissier que le télégramme que nous a adressé la Légation le 10 avril disant : "Nous vous avons écrit pour vous demander la suppression d'une phrase de l'aide-mémoire", a causé quelque confusion car nous ne trouvions pas la lettre dont il s'agissait.

M. Boissier me répond que cette lettre est en route par le courrier (la Légation aurait dû libeller son télégramme d'une manière plus claire et dire : "nous vous écrivons" et non pas "nous vous avons écrit", vu que le télégramme devait arriver avant la lettre). Il m'indique que la Légation nous demandait dans cette lettre la suppression d'une phrase se trouvant dans le chapitre b) "Procédure", soit : "On pourrait même concevoir, en raison de la composition de la Commission, que cet organe ne pourra réaliser un accord que lorsqu'il s'agira de constater des violations commises par les Nations Unies", qui pourrait, au cas où l'aide-mémoire serait publié, blesser la susceptibilité des Polonais et des Tchèques dont on a l'air de mettre en doute la bonne foi.

Je conviens avec mon interlocuteur que je lui retélégraphierai le jour même si le Chef du Département est d'accord que cette phrase soit supprimée. Nous avons adressé à Washington, le soir même, le télégramme suivant : "Sommes d'accord suppression phrase aide-mémoire".

Pour plus de sûreté, nous collationnons le texte de l'aide-mémoire pour être ~~sur~~^{évident} que celui que la Légation a été chargée de remettre au State Department correspond exactement à celui que nous possédons et qui doit être soumis au Conseil fédéral, pour qu'il prenne acte des modifications qui ont été apportées au projet annexé à la Proposition au Conseil fédéral du 22 août 1952.

Je confirme à M. Boissier que nous attendons que M. Bruggmann remette cet aide-mémoire le plus tôt possible au Département d'Etat, démarche qui devrait être faite en même temps que celle de l'Ambassade de Suède.

Berne, le 13 avril 1953.



Dodis

